

Neuvième chambre.

La demande d'avis, introduite le 3 octobre 1988 par le Ministre des Pouvoirs locaux et des Travaux subsidiés pour la Région wallonne concernant la coordination des décrets en matière d'organisation et l'exercice de la tutelle administrative des communes, a été, à la demande du Ministre des Pouvoirs locaux et des Travaux subsidiés pour la Région wallonne, rayée du rôle le 12 juillet 1989.

-----